

Affiché en mairie le 26 juin 1998

COMMUNE DE ROLAMPONT

COMPTE-RENDU

SÉANCE DU 22 JUIN 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT, LE LUNDI 22 JUIN A VINGT ET UNE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le maire le

15 juin 1998, s'est assemblé sous la présidence de M. Michel Gallissot.

Etaient présents : M. Michel GALLISSOT, maire, MM. DELIN, Mlle TORRAILLE, MME RUEL, Adjoints, BOUVIER, DOUCHE, WEHRUNG, Maires-Délégués, MMES ROBIN, BROCHOT, Mlle DIOT, MM. Patrick GALLISSOT, HERBERT, THOMASSIN, BREGERE, COUVREUX, ANDRE, conseillers municipaux.

Excusés : M. PELLETIER, adjoint (procuration à M. le Maire),

M. RAGUET, conseiller municipal (procuration à Mme Ruel).

Absent : M. PEUREUX, conseiller municipal.

M. le Maire ouvre la séance à 21 h 05.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 121-14 du Code des communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 30 mars 1998.

Adopté à l'UNANIMITE.

LISTE PREPARATOIRE DU JURY D'ASSISES 1997 - TIRAGE AU SORT -

- M. Roger Adam, domicilié à Rolampont,

- Mme Renée Morlet née Bertrand, domiciliée à Rolampont,

- M. Michel Brégère, domicilié à Rolampont.

N°1 Approbation de l'adhésion de la Commune de Palaiseul au GCL.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°2 Avis favorable à la reprise d'un commerce à Rolampont, Commune centre.

Adopté par 15 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

N°3 Renouvellement des bureaux des AF de Lannes et Charmoilles. Désignation des membres.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°4 Approbation de la destination des coupes en F.C. de Rolampont. Exercice 1999.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°5 Approbation du principe de la mise en oeuvre d'une étude d'aménagement paysager dans le cadre de LEADER 52.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°6 Approbation de la convention pour travaux d'investissement programmés et urgents. Collèges de Langres. Année 1997.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°7 Subvention Foyer Rural. Chantier de jeunes 1998 (6.000,00 F).

Adopté à l'UNANIMITE.

N°8 Acquisition de terrain. Parcelle AB n°134. Exercice du droit de préemption urbain.

Adopté par 9 voix POUR et 9 ABSTENTIONS.

N°9 Remboursement d'un trop versé sur location de terrain.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°10 Approbation de la convention de dissimulation des réseaux France Telecom. Avenue de Verdun. 2e tranche.

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE LE 22 JUIN 1998 A MINUIT VINGT MINUTES.

LE MAIRE,

MICHEL GALLISSOT